

COUPE DE FRANCE JEU PROVENCAL

REGLEMENT INTERIEUR

La coupe de France J.P. étant une épreuve officielle régie par la F.F.P.J.P. , les rencontres se déroulent donc selon les textes et règlements officiels de celle-ci.

Toute association n'appliquant pas le règlement de la coupe de France pourra être sanctionnée. Cela peut aller à une simple amende à la disqualification pour l'épreuve en cours et de l'année suivante.

L'engagement est soumis à un montant (décidé par la fédération) de 20€00 par club. Une seule équipe par club est autorisée à être inscrite.

QUELQUES POINTS ESSENTIELS DU REGLEMENT NATIONAL

ARTICLE 9.5 : REPRESENTATIVITE DU CLUB TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE Y COMPRIS LE CAPITAINE D'EQUIPE.

Pour le Lot, nous tolérerons une légère différence sur l'habillement d'une équipe (un détail, un liseré, une marque différente mais discrète) **la couleur dominante devant être le principal point à respecter.**

- Chaussures ou chaussures de sport fermées.
- **Bas couleur homogène** pour les joueurs d'une équipe désirant se vêtir différemment de son ou ses partenaires (pantalon sportif long, pantacourt, short sportif).
- **Hauts couleur homogène** (même référence (polo, sweat ou veste) que le bas

Attention : Ex : la couleur noire, c'est noire et non pas grise foncée.

ARTICLE 10 : La composition des équipes est ouverte à partir de la catégorie junior.

10.1 - Capitaine

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » ne pouvant pas être joueur. Le « capitaine » doit impérativement être licencié dans le club de l'équipe qu'il coache et déposer sa licence à la table de marque avec celles de son équipe.

ARTICLE 12 : principe

Un match est joué avec 6 joueurs par équipe, il est composé de deux phases dans l'ordre suivant : - Une phase en doublettes avec 3 parties dont un mixte obligatoire
- Une phase en triplètes avec 2 parties dont une mixte obligatoire.

12.1- Mixité

L'équipe devra au minimum comprendre un licencié masculin et une licenciée féminine. Obligation de respecter la mixité dans l'une des 3 doublettes et dans l'une des 2 triplètes.

Pour le reste, voir le règlement de la coupe de France national.

REGLEMENT INTERIEUR (suite)

ARTICLE A du règlement intérieur :

- 1) En cas d'irrégularité, l'arbitre doit informer le jury du concours qui appréciera la conformité de la faute pour éventuellement procéder à une disqualification, la décision du jury étant sans appel.
- 2) Le capitaine d'équipe doit également avertir ses joueurs fautifs et en cas de refus d'obtempérer, peut porter une réclamation jointe à la feuille de match avec photo à l'appui.
- 3) Dans ce cas, suite à l'enquête effectuée par le Comité de Pilotage de la compétition concernée, l'équipe du joueur (se) fautif aura match perdu plus une amende de **50€**.
- 4) En cas de récidive, l'équipe sera mise hors compétition (ainsi que l'année suivante) et les joueurs fautifs pourront être traduits en commission de discipline.

ARTICLE B règlement intérieur :

La feuille de match signée par les capitaines des deux équipes et de l'arbitre doit être envoyée par le club gagnant, le premier jour ouvrable suivant celui de la rencontre au responsable de la compétition.

Il peut également anticiper son arrivée par une télécopie, un appel téléphonique ou un mail au responsable de la compétition mais seule la feuille de match original fera foi. Sans réception de celle-ci, les deux équipes concernées peuvent être déclarées battues avec des éventuelles sanctions.

ARTICLE C règlement intérieur : FORFAIT : Le forfait sera pénalisé de **70€00**. De plus, dans le cas où le capitaine de l'équipe forfait n'a pas prévenu le responsable de la compétition (ou à défaut le Président de la commission des compétitions) et le capitaine de l'équipe adverse, la pénalité financière sera majorée de **50€00**.

COORDONNEES DU RESPONSABLE DE LA COUPE DE FRANCE-COUPE DU LOT

Hervé CHAGNOLEAU
Ginard
46310 Peyrilles

Tél : 06 79 72 60 50
Mail : ugomadom@orange.fr

Ce présent règlement est adopté par le comité directeur départemental (Fév. 2023)